

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 30 SEPTEMBRE 2022

N° 2022-10-13

L'an deux mille vingt-deux, le trente septembre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt trois septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

### Délégué.es présents.es

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 14

Exprimées par pouvoirs : 14

**Total (mini 19) : 28**

**Quorum atteint**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme  
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX,  
Nicole PELOUX, Michel ROLLAND, Danielle TOUCHE.

### Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Corinne MOULIN à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Jean-Jacques MONPEYSSSEN à Pierre COMBES, Frédéric ROUX à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT, Agnès ROSSI à Gérard TENOUX, Pascale ROCHAS à Danielle TOUCHE

### Délégué-es excusé-es

Philippe CAHN, Michel ROLLAND, Lionel TARDY, Yann TRACOL

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Les racines de nos cantines : modification du calendrier d'exécution, prolongation de la durée du marché et approbation d'une charte d'engagement

Délibération sans incidence financière

### Rapport :

La Présidente expose,

Le projet Leader « développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire » vise à accompagner quinze cantines entre 2020 et 2023. Le calendrier est organisé comme suit :

#### PHASE 1

- La première tranche (décembre 2020 – mars 2022) a permis l'accompagnement de cinq communes : Mollans-sur-Ouvèze, Rosans, Sainte-Jalle, Saint Sauveur et Taulignan
- La seconde tranche (septembre 2021 – septembre 2022) a permis l'accompagnement de cinq autres communes : Mirabel-aux-Baronnies, Sahune, Saint-Auban-sur-l'Ouvèze, Séderon, Venterol

#### PHASE 2

La deuxième phase (septembre 2022 – octobre 2023) doit permettre l'accompagnement de cinq nouvelles communes ainsi que le suivi des 10 premières.

La vie du projet a rencontré des obstacles de plusieurs sortes :

- Les communes de Venterol et de Séderon ont fait connaître leur souhait d'arrêter l'accompagnement, impliquant la réorientation des heures leur étant dédiées ;
- Le contexte de crise sanitaire n'a pas permis d'organiser de rencontres et de suivi en présentiel de cette opération ;
- Difficulté de rencontre des interlocuteurs liée à l'indisponibilité de certains élus pris par la gestion d'urgences sur d'autres dossiers, aux arrêts maladies prolongés de gestionnaires de cantines et des cantinières, aux changements du bureau d'association de parents d'élèves en charge de la gestion de la cantine.

Pour mener à bien cette opération et la sécuriser de façon qualitative, il est proposé de modifier le calendrier de réalisation de la façon suivante :

Fin de la **PHASE 1** et dépenses éligibles associées décalées au **31 décembre 2022**

Rendu final de la phase 1 décalé au 31 mars 2023

Pour ce faire, la Présidente propose de modifier le marché conclu avec les prestataires par la rédaction d'un avenant spécifiant **un rendu final au 31 mars 2023**

Allongement de la **PHASE 2** du projet **de 13 à 16 mois soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 décembre 2023**

Pour ce faire, la Présidente propose de modifier le marché conclu avec les prestataires par la rédaction d'un avenant spécifiant **un rendu final au 31 décembre 2023**.

Il vous est par ailleurs proposé d'approuver une charte d'engagement à signer par le syndicat mixte de gestion du Parc d'une part et chaque Commune s'engageant dans la démarche d'autre part afin de mieux qualifier les engagements respectifs des partenaires et de rappeler que l'implication dans ce projet n'est pas seulement de nature technique ou administrative mais constitue également un engagement politique volontaire de la commune dans un système alimentaire territorial plus vertueux.



## Délibération

- ◆ Vu l'arrêté N° A-2020-15 du 7 juillet 2020 portant demande de financement pour le projet « Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2020-09-03 du 09 décembre 2020 ayant pour objet le choix des prestataires pour l'action « Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire » ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-08-11 du 3 juin 2021 ayant pour objet l'affermissement de la tranche optionnelle et la modification du calendrier ;
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2022-11-04 du 3 décembre 2021 ayant pour objet la phase 2 du projet ;
- ◆ Considérant que la mesure II.1.3 de la Charte « Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale » a pour objectif notamment d'organiser l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et de saison et en produits biologiques pour développer de nouveaux débouchés de proximité pouvant renforcer les exploitations agricoles existantes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** les modifications calendaires du projet présentées ;
- **Valide** la charte d'engagement annexée à la présente délibération ;
- **Dit** qu'un avenant de prorogation du marché sera établi avec les prestataires de la phase 1 pour allonger la durée du marché jusqu'au 31 mars 2023 ;
- **Dit** qu'un avenant de prorogation du marché sera établi avec les prestataires de la phase 2 pour allonger la durée du marché jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- **Autorise** la Présidente à signer ces avenants ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX



# Charte d'engagement dans le projet « Les Racines De Nos Cantines »

## Développement d'opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales via la restauration collective scolaire

### PREAMBULE - CONTEXTE

#### 1. Le Projet Alimentaire de Territoire (PAT)

Un Projet Alimentaire de Territoire s'engage sur le territoire du Parc Naturel Régional des Baronnies provençales ! Ce projet collectif vise à développer les initiatives allant en faveur d'une transition à la fois agricole et alimentaire. En partant des besoins identifiés, l'un des objectifs du projet est de renforcer les engagements entre les producteurs locaux et les commerces et restaurants afin de sécuriser la distribution de produits alimentaires de qualité sur le territoire, quelle que soit la saison.

#### 2. Le projet "Les Racines De Nos Cantines" PHASE 1

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales (Pnr Bp) et La Communauté de Communes Sisteronais-Buëch (CCSB) souhaitent ainsi développer et stabiliser de nouvelles opportunités de commercialisation pour les productions agricoles locales sur le territoire du Parc comprenant une partie haut-alpine et une partie drômoise.

A contrario de la restauration privée, la restauration collective scolaire est apparue comme une opportunité de commercialisation régulière hors période estivale et touristique.

Les établissements scolaires du secondaire (collèges, lycées) étant déjà accompagnés par les départements et régions, il en est autrement pour les écoles élémentaires qui ne bénéficient d'aucun accompagnement extra-communal, Le Pnr Bp et la CCSB ont alors souhaité combler ce déficit en proposant un accompagnement aux communes qui le souhaitent pour l'approvisionnement local et de qualité de leurs cantines scolaires. Les deux structures se répartissent ainsi le territoire du Parc avec un accompagnement d'une dizaine de cantines par la CCSB côté département des Hautes-Alpes et une dizaine d'accompagnements assurés par le Pnr Bp côté département de la Drôme.

Ce projet de coopération a pour but de :

- ◆ Favoriser l'introduction de produits de qualité bios et locaux dans les menus ;
- ◆ Agir en faveur d'une plus grande justice sociale en diminuant les inégalités face à l'alimentation ;
- ◆ Assurer un bon équilibre alimentaire et réduire le gaspillage alimentaire ;

- ◆ Participer au maintien et à la structuration des filières agricoles locales, par la mise en place d'un partenariat fort entre les filières amont (producteurs) et les filières aval (restauration collective)
- ◆ Revaloriser les métiers d'agriculteurs et de cuisiniers ;
- ◆ Atténuer le changement climatique par la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

### UN ACCOMPAGNEMENT QUI SE POURSUIT COTE DROMOIS

Afin de permettre à d'autres communes d'avoir accès à l'accompagnement proposé par le Parc côté drômois du territoire, le projet se poursuit avec un accompagnement unique du Parc de cinq nouvelles cantines et le suivis des 10 premières.

L'objet de la présente charte est de formaliser les engagements respectifs des partenaires dans le cadre de ce projet.

### LES ENGAGEMENTS DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PARC ET DE SES PRESTATAIRES

Ce projet, comme la phase 1, est mené avec l'appui de deux prestataires : Agribiodrôme et la chambre d'agriculture de la Drôme.

Le syndicat mixte de gestion du Parc, Agribiodrôme et la chambre d'agriculture s'engagent alors à :

- ◆ Accompagner 5 cantines (gestion concédée ou directe) vers une meilleure qualité alimentaire des repas servis aux enfants ;
- ◆ Suivre les 10 cantines accompagnées en phase 1 ;
- ◆ Contribuer à une alimentation saine et de qualité pour les plus jeunes ;
- ◆ Développer l'approvisionnement local des cantines scolaires et ainsi dynamiser les circuits courts de distribution pour la restauration scolaire ;
- ◆ Aider à la l'organisation des filières agricoles locales pour approvisionner les cantines scolaires ;
- ◆ Mettre en place des solutions concrètes sur la logistique d'approvisionnement des cantines.

### LES ENGAGEMENTS DES COMMUNES ACCOMPAGNEES

Fait à ..... Le .....

Nom et prénom	Fonction	Signature

Avec le soutien de :

